

Comment obtenir une attestation de présence de l'Université?

Il existe quatre moyens pour un étudiant d'attester de sa présence à l'Université à un semestre donné:

1) Tirer lui-même une attestation depuis le portail étudiant. Cette attestation ne peut être imprimée que lorsque le paiement des taxes a été enregistré dans notre base de données (chaque vendredi donc au maximum dix jours après le paiement)

2) Faire une photocopie de sa carte d'étudiant/e validée par le paiement des ses taxes

3) Obtenir une attestation avec mention de la formation en cours (soumise à un émolument de 15 francs) directement auprès de l'Espace administratif des étudiants, Uni Dufour bureau 222 (ouvert de 9h à 13h)

4) Dans la mesure où le paiement des taxes a été réalisé à un office postal, le récépissé est parfois accepté comme attestation.